

LAUREE TRIENNALI
in
Economia Aziendale
Marketing e comunicazione d'azienda

LINGUA FRANCESE
Prof.ssa BOCCUZZI Celeste
A.A. 2016/2017

*Politique linguistique et
enrichissement
de la langue française :*

*Anglicismes et termes recommandés
en français*



2.2. Combien de définitions pour le mot anglicisme ?

Maurice Pergnier a écrit en 1989 un livre sur les anglicismes où il nous propose trois définitions courantes, non convergentes, du terme anglicisme. D'après lui, un anglicisme est :

- 1) Un mot anglais ou une tournure anglaise que l'on rencontre occasionnellement dans un énoncé en français ;
- 2) Un terme anglais ou influencé par l'anglais, dont la fréquence d'utilisation est suffisamment élevée pour qu'il puisse être considéré comme intégré (bien ou mal) au lexique du français et donc être répertorié dans les dictionnaires et les glossaires.
- 3) Un mot, une tournure ou un emploi d'un mot anglais utilisé de manière fautive à la place du mot, de la tournure, de l'emploi d'un mot français correct.

En revanche, Josette Rey-Debove définit l'anglicisme comme « un mot qui appartient à la langue anglaise (d'Angleterre ou d'Amérique) et qui est passé en français, où il est employé au même titre que les autres mots, d'abord timidement, avec des guillemets, de l'italique ou des commentaires, par quelques personnes, puis sans précautions et plus ou moins massivement ».

2.3. Anglicismes : combien de catégories ?

Le phénomène d'anglicisation de la langue française se manifeste à travers beaucoup de catégories d'emprunts à l'anglais. Au cours de notre étude, nous avons repéré et analysé douze catégories d'anglicismes : les *anglicismes lexicaux*, les *anglicismes sémantiques*, les *calques*, les *anglicismes morphologiques*, les *anglicismes phonétiques*, les *anglicismes graphiques*, les *anglicismes phraséologiques*, les *anglicismes hybrides*, les *allers-retours*, les *faux-anglicismes ou pseudo-anglicismes*.

2.3.1. *L'anglicisme lexical*

L'anglicisme lexical est l'emprunt à l'anglais le plus visible. « Il s'agit d'un mot ou expression anglaise emprunté tel quel c'est-à-dire sans que la langue cible ne change d'orthographe » (par exemple dans la langue générale nous avons : *cow-boy, drink, kick, kit, look, looping, pull-over, spot, week-end, etc.* Alors que dans la langue de spécialité de l'économie nous pouvons trouver : *stagflation* : (situation économique d'un pays caractérisée par la stagnation de l'activité, de la production, et par l'inflation des prix), *turnover* : (taux de renouvellement du personnel d'une entreprise), *joint-venture* : (association d'entreprises ayant pour objet la réalisation d'un projet commun), *take-off* : (phase de démarrage d'une entreprise, d'une unité sociale) ; croissance auto-entretenu d'un pays, d'une économie en voie de développement, *coach* : (cadre chargé d'améliorer les compétences et la réussite professionnelle d'un individu ou d'une équipe). L'anglicisme lexical est aussi nommé *intact* ou *intégral*, c'est-à-dire que la langue française emprunte autant la forme que le sens à un mot anglais.

2.3.2. *L'anglicisme sémantique*

L'anglicisme sémantique est un mot dont on n'emprunte que le sens. Il s'agit d'une catégorie d'anglicisme peu diffusée en français qui consiste à donner une nouvelle acception, anglaise en l'occurrence, à des mots français existants mais qui ont en même temps connu une évolution différente. Comme l'affirme Josette Rey-Debove, « ces emprunts cachés sont dits *emprunts sémantiques*, et sont souvent jugés comme des faux sens, des fautes de français. Il y a là une violence faite à la langue, qui est d'autant plus insidieuse qu'elle n'apparaît pas formellement ».

Jean Darbelnet définit l'anglicisme sémantique comme « un phénomène par lequel un mot parfaitement français

acquiert un sens anglais ». Les anglicismes sémantiques sont « des mots français, très français, auxquels on a donné un sens anglais, et cette acquisition est bien entendu invisible puisqu'elle ne modifie pas la forme du mot. C'est le cas d'*opportunité* au sens d'*occasion* ».

opportunité :

[...]

2 (1864 ◊ de l'anglais) Emploi critiqué Circonstance opportune. ⇒ **occasion**. *Profiter de l'opportunité. Si vous avez l'opportunité de passer par là...*

Jean Tournier affirme que l'anglicisme sémantique est nettement moins fréquent en français et qu'« il s'agit le plus souvent d'un emprunt de sens ou de l'un des sens anglais d'un mot qui a en anglais une forme très voisine du mot français historiquement correspondant ».

À ce propos, Jean Tournier nous propose l'exemple d'un verbe qui appartient à la langue générale, il s'agit de **réaliser**. Le sens principal de ce verbe, en français, est celui de « faire exister à titre de réalité concrète, accomplir », comme dans l'expression *réaliser un projet*. mais ce verbe français a emprunté un autre sens au verbe anglais *to realize*, de forme très proche, il s'agit de *se rendre compte de*, qu'on peut trouver dans l'expression : *il n'a pas réalisé ce qui lui arrivait*. Ce sens est marqué à la cinquième acception de l'entrée *réaliser* du *Petit Robert* comme *emploi critiqué* :

réaliser [Realize] v. tr.

5 ◊ (1895 ; angl. to realize) Emploi critiqué Se rendre compte avec précision de ; se faire une idée nette de. fi saisir. « *Si nous laissons aux Américains du Nord le temps de "réaliser" la situation, comme ils disent* » (Romains). Absolt *Tu as mis du temps à réaliser ! Il a réalisé qu'il s'agissait de lui.*

Dans la notice métalinguistique du *Dictionnaire des*

Anglicismes de Josette Rey-Debove et Gilberte Gagnon, on peut lire que cet anglicisme est entré dans la langue française même s'il a été fortement attaqué par les puristes :

« rendre réel », 1611), peut-être d'après le français réaliser (XVI s.), de *réel* d'après le latin *realis*. violemment attaqué par Paul Souday, Léautaud, etc., et encore critiqué par certains puristes, cet anglicisme est pénétré dans l'usage courant ; Gide (Journal, août 1927) l'admet au sens de « rendre réel ».

Dans son étude *Anglicismes et substituts français*, Michèle Lenoble-Pinson affirme que « quand un sens nouveau est attribué à un mot existant, on parle de néologisme de sens ; ainsi les mots *chariot* et *styliste*, qui sont enregistrés dans les dictionnaires avec des sens propres, se chargent-ils d'un sens nouveau ajouté quand ils remplacent respectivement les anglicismes *caddy* et *designer*. La plupart des mots français courants ont plusieurs sens (ou sont polysémiques). Lorsqu'ils sont utilisés, les équivoques sont évitées grâce au contexte. Parmi les substituts dont la forme ou le « vêtement » appartient à la langue française d'aujourd'hui ou d'hier et dont seul le sens ajouté est neuf, on peut trouver *compilation* (best of), *pianoter* (zapper), *dépliant* (folder), *en salle* (indoor), *replacement* (outplacement), *foyer* (clubhouse), *pigiste* (freelance), *numérique* (digital), *échauffement* (warm-up), attirant/séduisant (*attractif*) des prix très attractif ».

Dans le *Dictionnaire des anglicismes : le Colpron*, l'anglicisme sémantique a été défini comme un « mot français employé dans un sens propre à un mot anglais ressemblant et qui a connu une évolution différente (ex. : *pamphlet*) ou expression créée avec des mots français par

traduction littérale de l'expression anglaise (ex. : être sous l'impression que) ».

Enfin, dans son article *False Friends or True? Semantic Anglicisms in France Today*, Carol Rifelj affirme :

I will be examining loans not of English words, but of their meanings. These are called loan shifts or in French *anglicismes sémantiques*. In this kind of borrowing, French words have undergone semantic change through contact with English. for instance, at the turn of this century the French word *contrôler* (to verify), gained a new meaning, “ to direct ”, under the influence of English.

L'anglicisme sémantique constitue une forme d'anglicisation très subtile et peu transparente sur le plan formel qui risque parfois de ne pas être reconnue par les profanes.

2.3.3. *Les calques*

En général le calque consiste à transférer dans une langue les caractères propres de la relation signifiant / signifié d'une autre langue, c'est- à-dire que l'emprunt est caractérisé par une substitution de signifiant, sans modification de signifié. Il représente le résultat d'un processus traductionnel au cours duquel les éléments composants de la forme anglaise sont remplacés par ses équivalents français. Les mots composés *après-rasage*, *chaise électrique*, *haute-fidélité*, *gratte-ciel*, *navette spatiale*, calqués sur *after shave*, *electric-chair*, *high-fidelity*, *sky-scrapers*, *space-shuttle*, représentent bien cette situation : les formes anglaises ont été divisées puis traduites en composant de nouveaux signifiants en français. Le calque est une interférence qui porte sur les structures sous-jacentes du signifié. Selon Maurice Pergnier, les calques sont les moins visibles et les plus insidieux.

D'après Josette Rey-Debove, le calque est la traduction

littérale d'un mot composé, de telle manière que la langue française, non seulement signale la même chose, mais conserve aussi le même sens :

Ainsi quand nous disons *lune de miel* pour *honey moon*, nous désignons bien, comme les Anglais, les premiers temps du mariage, mais de plus, nous signifions la même image conservée d'une langue à l'autre. Car parmi les moyens de dénommer avec le matériel disponible d'une langue, il y a des moyens neutres où les éléments redonnent la définition (*allume-cigare* : appareil qui sert à allumer les cigares) et des moyens imagés qui ne les restituent pas (*gratte-cul* : fruit du rosier) ; et l'on a le choix, en traduisant, soit de donner un mot unique s'il existe, soit de faire une périphrase neutre, soit de reproduire une image originelle. Cette dernière solution a été choisie en français pour *gratte-ciel* (*sky-scraper*), *soucoupe volante* (*flying saucer*), *prêt-à-porter* (*ready-to-wear*), *contrôle des naissances* (*birth control*). Les locutions peuvent aussi produire des calques : *donner le feu vert* (*to give the green light*), *dites-le avec les fleurs* (*say it with flowers*), cent pour cent (*one hundred pour cent*).

Il arrive parfois que le calque laisse une impression d'étrangeté en français, étant donné que les références culturelles et les images ne sont pas les mêmes. Cette impression d'étrangeté peut être considérée l'un des critères pour le repérer :

Il arrive dans ce cas, que le français résiste au calque ; le *hot-dog* et le *chewing-gum* nous semblent plus appétissants que le *chien chaud* et la *gomme à mâcher*. Le calque est, par ailleurs, obligatoirement rejeté lorsqu'il fait faux sens : *entrevue* ne peut fonctionner pour *interview*, puisqu'il signifie déjà autre chose.

On peut aussi étendre la notion de calque aux mots simples et aux mots dérivés :

Le dérivé *mothering* n. (de *to mother*) a donné en français *maternage* par traduction de *mother-* et *-ing* ; et notre langue aurait bien pu choisir un autre mot pour désigner ce comportement. Le calque de dérivés se rapproche considérablement du mot francisé, lorsque les formes des mots sont apparentées (ainsi *announce* ⇒ *annonceur* est à la fois l'un et l'autre, et un vrai calque qui remplace le pseudo-anglicisme *speaker*). Pour les mots simples, on parle de calque lorsque l'image originelle de la filiation historique des sens est conservée ; ainsi *dada* « marotte » est-il un calque de l'anglais *hobby* « cheval », « *La Toile* (le réseau télématique mondial) un calque de « *Le Web* », figuré de « *La Toile* ».

En outre, en ce qui concerne la différence entre traduction et calque, elle est parfois difficile à faire. Par exemple, *double-cliquer* (to double click) semble bien être un calque mais *après-rasage* (after-shave) et *en ligne* (on line) sont plutôt des traductions, l'un des éléments n'étant pas littéralement traduit. Dal domaine économique, nous avons beaucoup de calques et de traductions de l'anglais. Nous vous signalons quelques exemples ci-dessous:

à bas prix : (*low cost*) entreprise dont l'offre commerciale repose principalement sur les tarifs les plus bas possible.

savoir-faire (know how) [Ensemble des connaissances, expériences et techniques accumulées par un individu ou une entreprise].

centre commercial : (shopping center) groupe de magasins de détail, comprenant généralement un ou plusieurs magasins à grande surface et divers services (poste, banques, etc.), occupant un ensemble de bâtiments entouré d'un parc de stationnement, dans une zone urbaine ou à proximité. (Au Québec, on dit aussi *centre d'achat(s)*).

recapitaliser : (recapitalization) procéder à la modification du capital de (une entreprise). *Recapitaliser les entreprises*

nationalisées

sommet : (summit) conférence (internationale) au sommet, avec les dirigeants suprêmes. Réunion, rencontre au sommet.

L'anglicisme morphologique

Les anglicismes morphologiques concernent les flexions (terminaisons : -ing, -man, -er, etc.) ajoutées aux mots sous l'influence de la langue anglaise, comme *transformeur*, de l'anglais *transformer*, à la place de *transformateur*, *debriefer* (quelqu'un qui n'a pas pu assister à une réunion), *booster* (campagne publicitaire qui booste les ventes, **Recommandation officielle** : *relancer*) et les mots auxquels on a ajouté le suffixe en **-ing** : *parking* de (car park), *mailing* de (*to mail* poster) qui sont aussi classés parmi les faux anglicismes :

L'anglicisme morphologique est une erreur due au mauvais emploi du nombre (douanes), à la formation d'un mot (*direct* pour *directement* ou portant sur la terminaison (complétion).

2.3.4. *L'anglicisme phonétique*

Ce type d'anglicisme est caractérisé par le fait d'emprunter des phonèmes à l'anglais et de prononcer des mots empruntés à l'anglais en gardant la prononciation anglaise. Il s'agit soit d'une « faute de prononciation d'un mot (ex : *input, take-off, turnover, joint-venture*) », soit de l'emprunt de certains phonèmes comme par exemple [ŋ], qu'on peut trouver dans le suffixe *-ing* (*dumping, benchmarking, marketing, leasing, etc.*).

2.3.5. *L'anglicisme graphique*

« mot orthographié dans une forme apparentée à la forme anglaise (ex. : *adresse mail, et/ou* calqué sur *and/or*,

moins 24 degrés calqué sur *24 degrés sous zéro*) ou mot qui ne suit pas les règles françaises de ponctuation et d'abréviation (ex. : *blvd.*) ». Il s'agit de l'emploi d'une orthographe ou d'une typographie qui suit l'usage anglo-saxon.

L'anglicisme phraséologique

Dans le cas de l'anglicisme phraséologique, on emprunte une locution ou une image propre à la langue l'anglaise. La phraséologie comprend normalement des ensembles de mots figés : locutions, expressions, etc. Chaque langue possède ses propres expressions, ses locutions idiomatiques et sa manière de décrire la réalité selon une vision du monde singulière. En français par exemple, on peut trouver des locutions anglaises comme *Produit **made in** France* à la place de *Produit fabriqué en France* (suivi du nom anglais d'un pays), *Douze heure **G. M. T.*** (abréviation de l'anglais *Greenwich mean time*), le sigle *C. I. F.* (*Cost, Insurance and Freight*) à la place de *Coût, Assurance, Fret, Quatre heures p.m.* ou *P.M.* pour seize heures, etc.

2.3.6. *L'anglicisme hybride*

L'anglicisme hybride consiste dans la construction d'une forme nouvelle en empruntant à l'anglais un mot, forme et sens, auquel on ajoute un élément français. Cet anglicisme hybride est donc une forme mixte qui combine un élément emprunté à l'anglais et un élément français. On peut aussi emprunter un seul des éléments d'un mot composé : par exemple *adresse e-mail* (de *e-mail address*), employé à la place de *adresse courriel*. De l'avis de Paul Bogaards ce type d'anglicisme peut être considéré comme une sous-classe des pseudo-anglicismes. Cf. *faux anglicismes*.

2.3.7. Les emprunts aller-retour : français-anglais-français

Bernard Cerquiglini affirme :

On se plaint des mots anglais trop nombreux dans le français actuel. Beaucoup sont d'anciens mots français. Les Anglais sont gens courtois, ils nous rendent ce que nous leur avons prêté, et prêté pendant très longtemps. Le français fut langue officielle en Angleterre de 1066, conquête normande, et le milieu du X^v^e siècle. nul hasard si 40% au moins du vocabulaire anglais est d'origine normande, c'est-à-dire française. Un exemple. Quand on jouait à la paume, le serveur avait coutume d'annoncer son envoi à l'adversaire en lui criant : « tenez ! ». C'était fort poli. Dans l'ancienne langue l'impératif du verbe *tenir* se prononçait *tenez*, car le « z » était lu « ts ». Quand les Anglais ont emprunté le jeu et sa terminologie, ils ont entendu *tenez* d'où *tennis* et par exemple *tennis player* car vous le savez les Anglais ne disent pas *tennisman*, on ne le dit donc pas non plus en français. Quand l'anglomanie a introduit ce jeu en français, il est venu avec ce nouveau nom. Ce n'était plus la pomme mais désormais le *tennis*. Bel exemple de ce petit jeu d'échange auquel les langues anglaise et française se prêtent par-dessus la manche. Un jeu de ping-pong en somme.

Bien que dans les publications linguistiques ce phénomène lexical n'ait été pris en considération que d'une « façon épisodique et marginale », il revêt un grand intérêt linguistique et culturel. nous avons adopté, à l'image de Louis Deroy, puis de Horst Geckeler à son tour, le terme d'*emprunt aller-retour*. Qu'est-ce qu'on entend par *emprunt aller-retour* ? D'après Horst Geckeler « le cas typique se présente de la façon suivante : un mot français X est passé (<aller>) en Angleterre – c'est le cas d'un nombre considérable de mots français à l'époque de la domination normande –, il s'est intégré, au cours du temps dans la langue anglaise ; plus tard, désormais anglais à part entière,

il est emprunté par le français et revient (<retour>) de ce fait en français ».

En effet, les langues transportent une partie du vocabulaire en usage dans d'autres langues, même si en réalité, il ne s'agit que d'un transit. Une grande partie des anglicismes roumains, par exemple, ont été empruntés au français :

[...] Le mot emprunté à l'anglais a une origine française ce qui est très fréquent, l'anglais contenant un nombre considérable de gallicismes : ainsi que *cartoon* n'est que notre *carton* pris par les Anglais et reversé dans le vocabulaire français, *cab* notre *cabriolet*, *bar* par notre *barre*, *festival* l'ancien adjectif *festivel*.

L'emprunt aller-retour n'est bien souvent qu'une réappropriation. De vieux mots que le français n'avait pas conservés sont réapparus après une période plus ou moins longue sous forme d'emprunts à l'anglais, où ils avaient poursuivi leur chemin depuis leur importation par les normands. Cela explique pourquoi beaucoup d'anglicismes ne sont autres que d'anciens mots français qui s'étaient perdus pendant des siècles. Il arrive aussi que la langue française les oublie. Et c'est ainsi que, quand ils reviennent, même si au niveau morphologique, ils n'ont guère changé, la langue française ne les reconnaît pas :

Pardi, depuis le moyen Âge, c'est le français qui a changé ! Qui plus est, ces mots délaissés réapparaissent souvent avec un nouveau sens et ils vont être réservés à un domaine particulier – le sport, par exemple. C'est dire qu'on réimporte tel ou tel mot par nécessité. Et non par fantaisie, pour remplacer un mot français encore en usage, comme ce fut le cas avec les italianismes notamment. La plupart des emprunts à l'anglais sont pragmatiques.

D'après Marie Treps, c'est le français qui depuis le moyen Âge a changé. Ces mots réapparus dans la langue de l'Hexagone avec un nouveau sens n'ont été empruntés que par nécessité. Cette linguiste insiste donc sur le pragmatisme,

sur la valeur pratique d'emprunter ou de réemprunter un mot ou un nouveau sens créé par une autre langue, en ce cas l'anglais :

On ne connaît pas, par exemple, l'emploi de *Premier* dans le sens de « Premier ministre ». La naturalisation qui transforme le sens rend certes le mot opaque à un francophone ordinaire. Celui-ci risque fort de ne pas comprendre les mots qui font retour dans le lexique français après un séjour en lexique anglais, par exemple quand il lit dans la presse « le Premier britannique » : au lieu du « Premier ministre britannique », il se pourrait fort qu'il comprenne « le premier des Britanniques (dans un domaine donné) ».

Même pour cette catégorie d'anglicismes, nous pouvons trouver quelques exemples qui relèvent de l'économie :

Budget: (anglicisme aller-retour) : ETYM. 1764 ◇ mot anglais, d'abord « sac du trésorier », de l'ancien français *bougette*, diminutif de *bouge* « sac, valise ».

2. (1801) État prévisionnel et limitatif des recettes et dépenses (d'une famille, d'un groupe, d'une entreprise...).

Challenge (anglicisme aller-retour) : ETYM. 1884 ◇ mot anglais « défi », emprunté à l'ancien français *challenge* « débat, chicane », forme populaire du latin *calumnia*
→ calomnie. **Fig.**

Entreprise difficile dans laquelle on se lance pour gagner, comme par défi. *Quel est votre challenge ?*

2.3.8. *Les faux anglicismes ou pseudo-anglicismes*

Josette Rey-Debove écrit :

Il arrive souvent que le sens d'un mot emprunté soit mal connu ou méconnu et que nous entérinions un contresens, de telle sorte que l'emprunt véritable se limite à la suite matérielle des lettres et des sons. Tel est le cas de *smoking*, *speaker*, *slip*, et de *pressing*. Il nous arrive aussi d'utiliser le nom propre d'un Anglais pour désigner un objet en français (par exemple, *carter*, du nom de l'inventeur, en anglais *chain-guard*, *sump*, *casing*). Ces emprunts purement formels sont qualifiés de « faux anglicismes ».

Dans le *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*, Henriette et Gérard Walter définissent les faux anglicismes comme des « inventions made in France formées avec des mots d'apparence anglaise mais qui n'existent pas sous cette forme ou avec le même sens en anglais ».

Plusieurs sites *Internet* se consacrent à l'étude de ces pseudo-mots anglais. Voici ci-dessous une liste de faux anglicisme parmi le plus diffusés en français.

Tableau d : Quelques faux anglicismes

FAUX ANGLICISMES	EQUIVALENT ANGLAIS	EQUIVALENT FRANÇAIS
auto-stop/autostop	hitchhiking	Dans <i>Le Petit Robert</i> : auto-stop/autostop
aquaplaning	formé sur « aquaplane »	aquaplanage [Recommandation Officielle]
baby-foot	table football	« baby-foot »
(des) baskets	sneakers, trainers ou tennis shoes	des « chaussures de sport »
bowling (faux anglicisme au sens de salle de bowling)	bowling alley	bowling dans <i>Le Petit Robert</i> : Lieu installé pour y jouer. Ex. <i>Aller dans un bowling, au bowling.</i>
brushing	blow-dry	thermobrossage [Recommandation Officielle]
clapman	clapper boy	claquoir, « claqueur »
dancing	danse hall	Dans <i>Le Petit Robert</i> : discothèque, « boîte »
footing/jogging	to jog	Dans <i>Le Petit Robert</i> : trotter
jogger	to go jogging	« faire du jogging »
Survêtement : être en jogging	tracksuit, « jogging suit »	survêtement
mailing	to mail	« publipostage » [Recommandation Officielle]
pressing (action de presser de <i>to press</i>) ⇒ teinturerie	dry-clean	« nettoyage à sec »
talkie-walkie	walkie-talkie	émetteur-récepteur portatif

Dans ces types d'anglicismes, il n'y a que la forme qui soit

anglaise ; ni le signifiant ni le signifié ne le sont. Geneviève Mareschal précise :

D'ailleurs, la forme peut même ne pas exister en anglais et avoir été tout simplement construite en français à partir d'éléments anglais. Ce sont les « faux anglicismes » ou les « pseudo-anglicismes », comme on qualifie souvent les emprunts ou créations de ce type.

Dans l'introduction du *Dictionnaire des anglicismes*, Josette Rey-Debove soutient que la cause de la formation de ces pseudo-mots anglais – qui sont inconnus aux anglophones eux-mêmes – est la familiarité de certains éléments anglais comme *ball, man, -ing, coat*, etc. Grâce à ces éléments, ajoute-t-elle :

nous avons inventé *recordman, footing, moto-cross, pressing, brushing, auto-stop*, qui ont le double défaut d'avoir une forme anglaise et de n'être pas anglais, ce qui est choquant pour les personnes bilingues, et ridicule pour tout le monde.

D'autres exemples de faux anglicismes qui appartiennent au domaine spécialisé de l'économie et du commerce sont :

- *Mailing* : Prospection auprès d'une clientèle au moyen de documents expédiés par voie postale ou électronique (*e-mailing*). **Recommandation officielle *publipostage***. (Faux anglicisme inséré dans le tableau ci-dessus).
- *Markater* : appliquer les techniques du marketing à (un produit). Il n'y a pas de Recommandation officielle.
- *sponsor / sponsoriser* : financer à des fins publicitaires (une entreprise, un sport). *Entreprise qui sponsorise une compétition sportive. Se faire sponsoriser par un industriel. Émission de*

télévision sponsorisée. Recommandation officielle parrainer.

Un faux anglicisme est dans une autre langue que l'anglais, en ce cas dans la langue française, un mot construit à partir d'au moins un lemme ou un morphème, dont la provenance anglo-saxonne manifeste porte à attribuer erronément l'étymologie anglaise à la totalité de la construction.

Il s'agit donc d'une action inconsciente, d'un acte involontaire, ou mieux d'un inconvénient de la familiarité de certains éléments anglais.

2.3.9. *Les anglicismes en -ing*

D'habitude, les emprunts sont des mots ou des racines de mots, mais il arrive que même des composants dépendant des mots, par exemple des suffixes, soient empruntés :

Ces mots-là trahissent leur origine et les puristes leur font la chasse, probablement à raison, mais sans grand succès. Les mots en *-ing* sont en effet commodes et, puisqu'ils évoquent l'univers anglo-américain, ils ont un parfum de modernité qui fait tourner bien des têtes.

Il s'agit d'un suffixe commun à de nombreux substantifs d'origine anglaise, comme *camping*, *dumping*, *meeting*. Dans la troisième acception de l'article *-ing* du *Dictionnaire des anglicismes*, Josette Rey-Debove et Gilberte Gagnon le définissent comme :

Suffixe qui sert à former des noms en français, soit avec une racine anglaise ou pseudo-anglaise, soit avec une racine française comme dans *pressing* « teinturerie ». On peut le considérer comme un emprunt (tiré du système des mots en *-ing* empruntés) ; l'emprunt des suffixes est un phénomène rare.

Mais le sous-système en *-ing* a connu et connaît encore, chez les français, un tel succès qu'il a donné lieu à beaucoup de faux anglicismes de création entièrement française, par exemple : *dancing, footing, forcing, lifting, parking, planning*, etc. Marie Treps écrit :

Dans les années 1950, *planning* est fort à la mode. S'il s'efface au profit de programme, *préconisé* par le *Journal Officiel* en 1973, il restera un moment présent en français grâce au fameux *planning familial*.

Selon Nicole Spence, l'intégration du suffixe *-ing* se démontre facilement, soit parce que – phénomène assez rare – la plupart des français ont assimilé ce nouveau phénomène en l'adaptant, soit par l'ampleur du processus d'emprunt et de création. Un examen conduit par Nicol C. W. Spence sur un corpus de mots en *-ing* constitué à partir des quelques œuvres et dictionnaires consultés, démontre que ces mots sont beaucoup plus nombreux dans les domaines du sport et des loisirs, de la technologie, des sciences naturelles et humaines, du commerce et des finances, des médias et même des Beaux-Arts :

Ce suffixe en anglais (ancienne forme *-ung*), a d'abord servi à former des substantifs sur des verbes avec un sens voisin de *-age, -ement*. Plus tardivement il a servi à former le gérondif anglais (XIV s.) qui est propre à cette langue pour intermédiaire entre celle du nom et du verbe (il peut être qualifié par un adverbe et gouverner un verbe, et cependant être l'objet du cas possessif). Le français a emprunté tantôt le nom véritable (*meeting*) tantôt le gérondif anglais (*camping*). Lorsque la racine anglaise et la racine française sont semblables (*camping, editing*) on peut envisager de remplacer *-ing* par *-age*.

En effet, les organismes qui veillent sur l'intégrité de la

langue française ont cherché à franciser le suffixe *-ing* en le remplaçant surtout par *-age* (par ex. *aquaplanage, antidopage, caravanage, lissage, monitoring, etc.*), mais les résultats n'ont pas été très encourageants. En revanche, on a vu se développer une autre tendance, celle de « créer des dérivés en *-ing* sur des racines purement françaises (cf. *bronzing, flouting, frotting, ramping*) et d'employer dans des sens complètement français des mots anglais comme *brushing, lifting* et *zapping* ».

Nous citons ci-dessous des exemples qui font partie du domaine économique :

- *benchmarking* : procédure d'évaluation par rapport à un modèle reconnu, inscrite dans une recherche d'excellence (**recommandation officielle référencement**) ;

- *dumping commercial* : pratique qui consiste à vendre sur les marchés extérieurs à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur le marché national ou même à des prix inférieurs aux prix de revient (**recommandation officielle moins-disant commercial**) ;

- *marketing* : ensemble des actions ayant pour objet d'analyser le marché présent ou potentiel d'un bien ou d'un service et de mettre en œuvre les moyens permettant de satisfaire la demande ou, le cas échéant, de la stimuler ou de la susciter (**recommandation officielle mercatique**) ;

Leasing : forme de location portant sur un bien dont le locataire peut, aux termes du contrat, devenir propriétaire (**recommandation officielle Crédits-bail**) *Acheter des locaux en crédit-bail. Des crédits-bails* ;

Packaging : technique d'emballage qui soigne la présentation dans une perspective publicitaire.

Recommandation officielle conditionnement*.

2.3.10. *Les anglicismes exotiques*

Il est nécessaire, avant de donner une définition d'*anglicisme exotique*, de faire une distinction entre anglicisme direct et indirect. On appelle anglicisme direct le mot qui provient directement de l'anglais, comme *airbag*, *baby-boom* ou *background*. Par contre, par emprunt indirect on entend le mot que la langue française emprunte à la langue anglaise, un mot que l'anglais a lui-même emprunté à une autre langue. Dans ce cas, comme l'affirme Jean Tournier :

L'anglais fait seulement office de relais, même si le mot est perçu par beaucoup d'usagers comme un emprunt à l'anglais. Ainsi le français a emprunté *Kangourou* à l'anglais *Kangaroo*, mot que l'anglais à lui-même emprunté à un mot aborigène de l'Australie. Il n'est pas rare que la filiation soit plus complexe. Ainsi *parka*, emprunté successivement par l'intermédiaire de l'anglais d'Amérique, de l'anglais du Canada, de l'aléoute et du russe, est un mot du samoyède, une langue finno-ougrienne de Sibérie.

L'anglicisme exotique est donc un emprunt indirect, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un mot qui appartient à la langue anglaise ou qui a été créé par elle. L'anglais n'est dans ce cas que le transporteur du mot.

« Tout comme l'arabe, l'espagnol et le portugais, l'anglais a aussi été le véhicule de mots venus de pays lointains : d'Australie, de Polynésie et d'Asie ». On peut trouver ci-dessous une petite liste des mots *esquimaux*, *algonquins*, *australien*, *polynésien*, etc., passés en français via l'anglais :

MOTS DES LANGUES INDIENNES D'AMERIQUE :

- ESQUIMAU : igloo, kayak ;
- ALGONQUIN : mocassin, opossum, skunks,

- squaw, toboggan (*toboggans d'évacuation d'un avion*), tomahawk, totem ;
- NAHUATL : mescaline.

MOTS DES LANGUES D'AUSTRALIE :
boomerang, dingo (chien sauvage), kangourou ;

- MAORI : kiwi (le fruit et l'oiseau).

MOTS DES LANGUES DE POLYNESIE :
tabou et tatouer.

MOTS DES LANGUES D'ASIE :

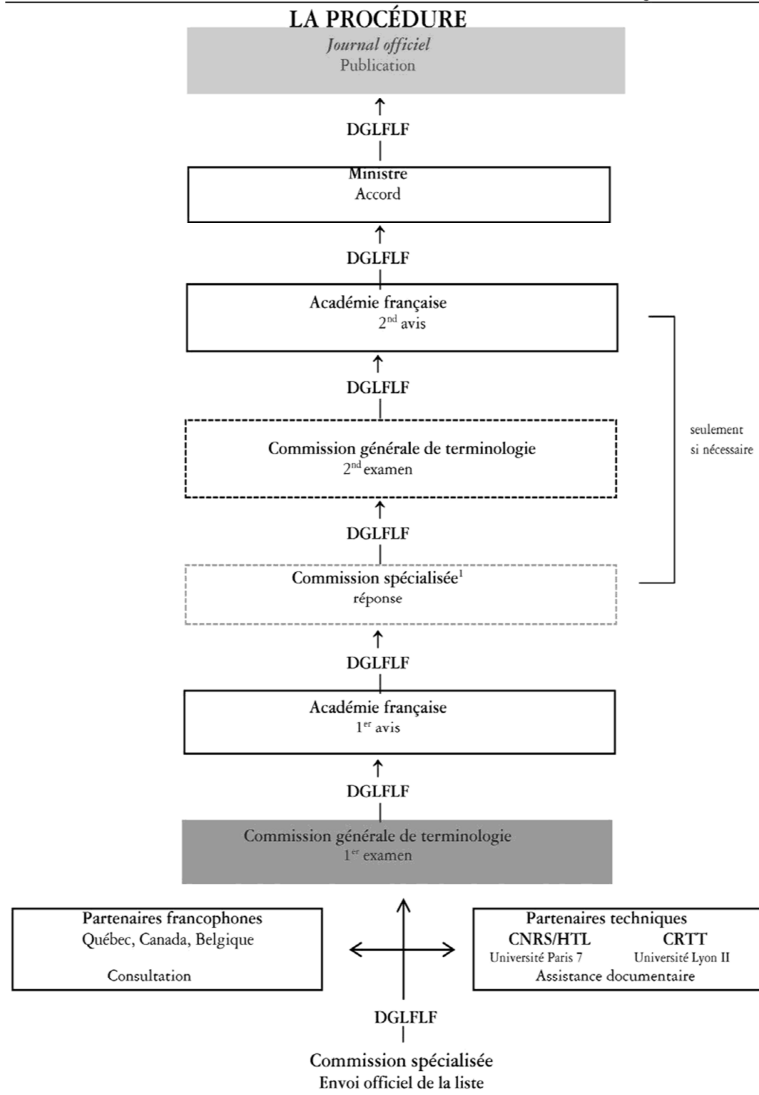
- CINGHALAIS : atoll ;
- TAMOUL : cari, patchouli, catamaran (et trimaran lui-même formé sur catamaran) ;
- GUJARÂTÎ : coolie ;
- HINDI : baba (hippy), bungalow, dinghy, gymkhana, shampooing ;
- HINDOUSTANI (l'ancien nom de l'hindi) : jungle, kaki (couleur de poussière), pyjama, tussor ;
- TIBETAÏN : polo (jeu), yack (buffle) ;
- CHINOIS : kaoliang, kumquat, ketchup (?), pongé (soie), souchong.

Comme nous l'avons remarqué, plusieurs mots exotiques sont arrivés en français par l'intermédiaire de l'anglais. On est en droit de se demander pourquoi l'anglais joue-t-il le rôle de transporteur de mots exotiques. La réponse n'est pas difficile à trouver. En effet, il suffit de penser aux colonies, au *grand tour* d'Europe, pour comprendre que les Anglais ont beaucoup voyagé et qu'à leur retour dans leur patrie, ils ont rapporté un bagage linguistique très riche en mots exotiques. Marie Treps observe :

C'est à ces grands voyageurs d'Anglais que nous devons la redécouverte de deux pratiques

corporelles en usage dans certaines ethnies, qui, aujourd'hui, marquent en Europe l'appartenance à des milieux marginaux : le *tatouage* et le *piercing*. Tatouer apparaît en 1772 dans une traduction du *Journal de voyage autour du monde* de Cook, Bank et Schneider, et vient remplacer *piquer*, que les français utilisaient auparavant pour dire la même chose. *Piercing* arrive en France dans les années 1960 avec les groupes punks.

DISPOSITIF D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE



*La Délégation générale à la langue française et
aux langues de France*

Le décret du 2 juin 1989 établit que le *Comité consultatif* et le *Commissariat général* doivent être remplacés par le *Conseil supérieur de la langue française* et par la *Délégation générale à la langue française*. En 2001, cette dernière devient *Délégation générale à la langue française et aux langues de France* pour témoigner la reconnaissance par l'état de la diversité linguistique de l'Hexagone. Voici les deux articles les plus importants du Décret n. 89-403 du 2 juin 1989 :

Art. 2.

Le Conseil supérieur de la langue française a pour mission d'étudier, dans le cadre des grandes orientations définies par le Président de la République et le Gouvernement, les questions relatives à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française en France et hors de France et à la politique à l'égard des langues étrangères. Il fait des propositions, recommande des formes d'action et donne son avis sur les questions dont il est saisi par le Premier ministre ou par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la francophonie. Il entend les rapports du délégué général à la langue française.

Art. 7.

Dans le cadre des orientations définies par le Gouvernement et des recommandations du Conseil supérieur de la langue française, la *Délégation générale à la langue française* a pour mission de promouvoir et de coordonner les actions des administrations et des organismes publics et privés qui concourent à la diffusion et au bon usage de la langue française, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la communication, des sciences et des techniques.

Voici les cinq priorités de la DGLFLF :

1. **Garantir aux français et aux membres de la francophonie le droit au français ;**

2. mettre la langue française au service de la cohésion sociale ;
3. Enrichir et moderniser la langue française ;
4. Favoriser la diversité linguistique ;
5. Promouvoir et valoriser les langues de France.

7.4.1. France Terme

La Délégation à la langue française et aux langues de France propose en collaboration avec le Ministère de la culture et de la communication le site « France Terme » consacré aux termes recommandés au Journal officiel de la République française. Ce site rassemble les termes de différents domaines scientifiques et techniques, mais il ne constitue pas un dictionnaire de langue générale. Plusieurs termes sont cependant d'usage courant. Les termes recommandés doivent être obligatoirement utilisés par l'administration, mais n'importe qui peut les adopter.

2. Commission générale de terminologie et néologie

La Commission générale de terminologie et néologie a été créée par le décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française. Cette Commission, qui est au centre du dispositif interministériel de terminologie, est chargée de compléter le vocabulaire français selon les besoins exprimés, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, en proposant des termes nouveaux pouvant servir de référence. En outre, elle assure l'harmonisation des travaux et elle est aussi responsable de leur publication.

LISTE DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE

1. Commission spécialisée de terminologie et de néologie de la défense ;
2. Commission spécialisée de terminologie et de néologie en matière économique et financière ;
3. Commission spécialisée de terminologie et de néologie au ministère de la culture ;

4. Commission spécialisée de terminologie et de néologie compétente pour le domaine de la santé ;
5. Commission spécialisée de terminologie et de néologie compétente pour le domaine social ;
6. Commission spécialisée de terminologie et de néologie des télécommunications ;
7. Commission spécialisée de terminologie et de néologie des sciences et techniques spatiales ;
8. Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'ingénierie nucléaire ;
9. Commission spécialisée de terminologie et de néologie de la chimie et des matériaux ;
10. Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'informatique et des composants électroniques ;
11. Commission spécialisée de terminologie et de néologie des sciences et de l'industrie pétrolières ;
12. Commission spécialisée de terminologie et de néologie en matière juridique ;
13. Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'industrie automobile ;
14. Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'agriculture et de la pêche ;
15. Commission spécialisée de terminologie et de néologie du ministère affaires étrangères ;
16. Commission spécialisée de terminologie et de néologie du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
17. Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'environnement ;
18. Commission spécialisée de terminologie et de néologie au ministère de la jeunesse et des sports.

3. *L'Académie française*

Le décret du 3 juillet 1996 reconnaît à l'Académie française un rôle déterminant dans l'enrichissement de la langue française étant donné que l'Académie est membre de droit de chaque commission spécialisée, elle est aussi présente à tous les niveaux du dispositif et à la Commission générale de terminologie et de néologie. L'Académie française joue, en outre, un rôle capital dans l'approbation des termes et des définitions. En effet, son accord est indispensable pour leur publication au Journal officiel. Cette participation active de l'Académie française assure la qualité des travaux d'enrichissement de la langue française.

1. participation aux travaux des commissions spécialisées : La coopération du Service du Dictionnaire de l'Académie française aux travaux des commissions spécialisées de terminologie crée un dialogue fructueux, tout au long des étapes de l'examen des termes, entre spécialistes du domaine et spécialistes de la langue française et du lexique, en particulier dès la préparation des nouvelles listes.

2. participation aux travaux de la commission générale.

3. approbation des termes : l'Académie française doit rendre des avis dans des délais généralement très courts. Si les propositions de la Commission générale obtiennent un avis favorable, elles peuvent être publiées. Pour les termes qui ne reçoivent pas un jugement favorable dès le premier examen, l'Académie formule des propositions de substitution que la Commission générale réexamine après avis des experts.

*D'autres anglicismes
économiques*

Conglomérat : (1968 ◊ anglais américain *conglomerate*) ANGLIC. ÉCON. Forme de concentration* d'entreprises par diversification des activités, des produits. → **groupe**. *Société holding* d'un conglomérat.*

Coopératif: (avant 1946) ANGLIC. (PERSONNES) Qui est prêt à coopérer, à aider un effort, une entreprise. *Il s'est montré très coopératif.* → **coopérant**.

Domestique : ANGLIC. ÉCON., COMM. Qui concerne un pays, à l'intérieur de ses frontières. → **intérieur**. *Le marché, la demande domestique. Vols domestiques et vols internationaux.*

Efficience *n.f.* : ANGLIC. (ÉCON. ou ABUSIF) Efficacité, capacité de rendement. « *Le profit mobilise le meilleur et le pire au profit de l'efficienc*e économique » (F. Perroux). « *son efficienc*e socialiste » (Drieu la Rochelle).

Gold points : ANGLIC. ÉCON. Taux de change limite en deçà duquel il est avantageux d'importer de l'or ou au-delà duquel il est préférable d'en exporter. *Des gold points.*

Joint-ventures *n.f.* : ANGLIC. ÉCON. → (**recommandation officielle coentreprise**). *Des joint-ventures.*

Deal: ANGLIC. FAM. Marché, arrangement entre deux personnes, deux parties. *Faire, passer un deal. Voilà le deal !*
Recommandation officielle accord, négociation, transaction.

Output : ANGLIC. ÉCON. Bien ou service issu de l'activité de production. → **produit**.

Pool : ANGLIC. ÉCON. (anglicisme sémantique ou anglicisme de sens).

L'anglais a emprunté du français le mot *poule*, non pas avec le sens de « gallinacé » mais avec celui d'« ensemble des sommes mises en jeu dans quelque compétition », et en a fait le nom *pool*. La forme anglaise a par la suite également désigné un groupement d'États ou d'entreprises travaillant ensemble pour parvenir à des objectifs communs. On a ainsi parfois appelé la Communauté européenne du charbon et de l'acier *le Pool du charbon et de l'acier* et, dans les années 1960, l'union de pays occidentaux visant à réguler le cours de l'or et du dollar fut nommée *le Pool de l'or*. Ces deux locutions sont entrées dans l'histoire et on les conservera, mais on évitera, en économie particulièrement, d'employer *pool*, auquel on préférera des noms comme *consortium, entente, groupement, etc.*

Processif, ive : ANGLIC. ÉCON. POLIT. Qui est facteur de progrès social. *Progrès processif*. ANGLIC.

Stagflation : ANGLIC. ÉCON. Situation économique d'un pays caractérisée par la stagnation de l'activité, de la production, et par l'inflation* des prix.

Turnover : ANGLIC. ÉCON. Taux de renouvellement du personnel d'une entreprise. *Le turnover des jeunes cadres. Des turnovers* (**Recommandation officielle** : *rotation*).

***Les recommandations officielles de
la base de données France Terme***

Journal officiel du 22/09/2000

affichage des prix

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Voir aussi : prix affiché

Équivalent étranger : posting (en)

Source : Arrêté du 12 janvier 1973

Journal officiel du 28/07/2001

aide en ligne

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Assistance à distance immédiatement accessible.

Équivalent étranger : hot line (en), hotline (en)

Journal officiel du 28/07/2001

accord, n.m.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Voir aussi : négociation, transaction

Équivalent étranger : deal (en)

Journal officiel du 12/05/2000

achat à domicile

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Équivalent étranger : home shopping (en)

Journal officiel du 14/05/2005**approvisionnement en ligne**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Gestion centralisée des acquisitions et des approvisionnements d'une entreprise sur une plateforme électronique.

Équivalent étranger : e-procurement (en)

Journal officiel du 12/06/2007**bouche à oreille**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Technique marketing fondée sur l'exploitation des messages circulant entre les consommateurs.

Voir aussi : bouche à oreille électronique

Équivalent étranger : buzz marketing (en), word of mouth marketing (en), WOMM (en)

Journal officiel du 12/06/2007**bouche à oreille électronique**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Technique marketing reposant sur la transmission de proche en proche, par voie électronique, de messages commerciaux.

Note : Les expressions « marketing viral » et « marketing de propagation » sont à proscrire.

Voir aussi : bouche à oreille

Équivalent étranger : viral marketing (en)

Journal officiel du 13/03/2013**assistance-client**, n.f. *langage professionnel**Domaine* : Économie et gestion d'entreprise*Définition* : Service chargé, au sein d'une entreprise, de répondre aux difficultés des clients.*Équivalent étranger* : help desk (en)**Journal officiel du 28/07/2001****autorisation d'exploitation***Domaine* : Économie et gestion d'entreprise*Équivalent étranger* : licensing (en)**Journal officiel du 26/03/2004****barattage commercial***Domaine* : Économie et gestion d'entreprise*Définition* : Technique de vente qui consiste à persuader les clients fidèles de renouveler rapidement leur équipement (par analogie avec une pratique du monde de la finance).*Équivalent étranger* : churning (en)

Journal officiel du 30/01/2005**assistant de clientèle**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Équivalent étranger : customer assistant (en), customer support employee (en)

Journal officiel du 05/06/2014**centre commercial**

Synonyme : parc commercial

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Urbanisme

Définition : Vaste ensemble commercial offrant une large gamme de magasins et de services, conçu et géré comme une même entité.

Équivalent étranger : retail park (en), shopping center (en) (EU), shopping centre (en) (GB), super center (en) (EU), super centre (en) (GB)

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 22 septembre 2000.

Journal officiel du 28/07/2001**carte d'achat**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Carte de paiement permettant à une entreprise de régler les achats qui ne concernent pas directement la production, comme les fournitures ou le matériel de bureau.

Équivalent étranger : corporate purchasing card (en)

Journal officiel du 12/05/2000**centre d'affaires**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Lieu spécifique regroupant des entreprises, des services divers.

Équivalent étranger : business center (en) (EU),
business centre (en) (GB)

Journal officiel du 26/03/2004**chef comptable**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Équivalent étranger : accounting manager (en)

Journal officiel du 26/10/2006**bureau à domicile**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Équivalent étranger : home office (en)

Journal officiel du 22/09/2000

décollage, n.m.

Domaine : Économie générale

Définition : Phase de développement d'une économie au cours de laquelle l'évolution des mentalités, des événements politiques, des progrès techniques et des qualifications provoque l'apparition d'une croissance auto-entretenu.

Équivalent étranger : take-off (en)

Source : Arrêté du 6 janvier 1989